

Mai 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente et unième session

Rome, 14-18 mai 2012

**RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS
RÉGIONALES DANS LA RÉGION DU PROCHE-ORIENT
EN CE QUI CONCERNE:
I) LES QUESTIONS DE POLITIQUE ET DE RÉGLEMENTATION ET
II) LES QUESTIONS DE PROGRAMME ET BUDGET**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. VINGTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT (CFPPO)	2-3
II. SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES PÊCHES (CORÉPÊCHES)	4-5
III. TRENTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE (CGPM)	6-7
IV. COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION CENTRALE (CRC)	8
V. SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DE L'UTILISATION DES TERRES ET DES EAUX POUR LE PROCHE-ORIENT (ALAWUC/NE)	9
VI. ATELIER RÉGIONAL MULTIPARTITE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION AU PROCHE-ORIENT	10-12

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

1. Le présent document est une synthèse succincte des principales conclusions et recommandations formulées par les commissions régionales du Proche-Orient et d'Afrique du Nord en 2010-2011, lors des réunions suivantes: vingtième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO), sixième session de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES), trente-cinquième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), Commission de lutte contre le criquet pèlerin (CRC) et septième session de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient (ALAWUC).

I. VINGTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT (CFPPO)

2. La vingtième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO) et la Deuxième semaine forestière pour le Proche-Orient ont eu lieu du 29 janvier au 2 février 2012 à Antalya (République de Turquie) sur le thème « Bonne gouvernance des forêts et des parcours: Pilier de la sécurité alimentaire ».

3. Recommandations à l'attention de la Conférence régionale:

- La Commission a recommandé aux pays, pour assurer la continuité et conserver la mémoire institutionnelle, de nommer un représentant à la CFPPO ainsi qu'un suppléant permanent, et a demandé instamment à la FAO de conduire une étude de cas pour examiner les obstacles à la coordination entre les activités liées aux forêts et aux parcours dans les pays du Proche-Orient.
- La Commission a recommandé à la FAO et aux pays d'allouer des ressources humaines et financières suffisantes au programme pour les forêts et les parcours dans la région.
- La Commission a recommandé à la FAO de diffuser les enseignements tirés par tous les pays concernant l'utilisation des eaux usées traitées, notamment la précieuse expérience des pays du Golfe dans ce domaine, et aux pays d'utiliser l'approche participative afin d'associer toutes les parties prenantes à la coordination des projets relatifs aux eaux usées traitées.
- La Commission a recommandé aux pays de prendre des mesures concrètes pour accéder à des financements grâce aux conventions internationales et aux organismes liés au changement climatique et a demandé à la FAO de les aider en la matière. La Commission a noté qu'il était difficile de convaincre les décideurs que les forêts apportent une véritable contribution à l'économie.

II. SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES PÊCHES (CORÉPÊCHES)

4. La sixième session de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES) s'est tenue à la FAO, à Rome (Italie), du 10 au 12 mai 2011. Dix-huit délégués des huit États membres de CORÉPÊCHES ont participé à la session ainsi qu'un pays observateur (Yémen) et une organisation ayant le statut d'observateur (INFOSAMAK). La Commission a examiné le travail effectué depuis la dernière session de 2009, notamment les rapports financiers et administratifs, des questions d'un intérêt particulier pour la région, comme la notification de l'état des stocks et les tendances de la production halieutique, les perspectives de développement de l'aquaculture, la stratégie régionale d'aménagement spatial des pêches marines et de l'aquaculture, le fonctionnement de la Commission, notamment sa consolidation et son développement, et a adopté le programme de travail pour 2011 et 2012.

5. Les principales conclusions et décisions sont les suivantes:

- Les membres de la Commission ont reconnu que le dialogue régional avait été facilité par les activités de la Commission qui avaient aidé les membres à recenser les mesures à

prendre aux niveaux national et régional pour faire progresser l'adoption des réglementations et des politiques en faveur de la gestion durable des ressources halieutiques partagées et du développement du secteur aquacole;

- La Commission a pris connaissance du rapport financier complet concernant les activités de CORÉPÊCHES au cours de l'exercice biennal 2009-2010 et a noté les contributions importantes du Programme ordinaire de la FAO à ces activités;
- La Commission est convenue que le renforcement des capacités demeurait une question cruciale dans la région car il permettait aux fonctionnaires des pêches de promouvoir des politiques favorisant la viabilité à long terme, notamment par l'adoption d'une approche écosystémique des pêches;
- La Commission a reconnu que la mise en place d'un Système régional d'information aquacole (SRIA) était une réalisation importante;
- La Commission a adopté la stratégie régionale FAO/CORÉPÊCHES sur la planification spatiale des pêches de capture marines et de l'aquaculture et a décidé, dans les limites des ressources disponibles, de fournir l'appui nécessaire aux activités de suivi de la mise en œuvre de la stratégie;
- La Commission a adopté sa première recommandation relative à la gestion des pêches, qui concerne les exigences minimales en matière de communication d'informations dans la zone CORÉPÊCHES (RECOFI/6/2011/1). Conformément à l'article V de l'Accord portant création de la Commission régionale des pêches, la Commission est convenue que la recommandation prendrait effet le 1^{er} janvier 2012;
- La Commission a adopté les résultats et les conclusions de la réunion spéciale sur la consolidation et le développement de CORÉPÊCHES (Rome, 11-12 mai 2010);
- La Commission a reconnu que CORÉPÊCHES était confrontée à de nombreux défis liés au développement et à la gestion des pêches. Les Membres sollicitant plus fréquemment la Commission pour qu'elle réalise des travaux supplémentaires, il était nécessaire de réexaminer le montant des contributions annuelles payées;
- La Commission a noté que le niveau actuel des contributions des membres suffisait seulement à mettre en œuvre un nombre limité d'activités prioritaires, et a estimé qu'il faudrait trouver des ressources supplémentaires si un programme plus ambitieux devait être exécuté;
- Concernant les options examinées à la réunion spéciale sur la consolidation et le développement de CORÉPÊCHES, la Commission a décidé de continuer à appliquer une contribution forfaitaire égale pour tous les Membres et est convenue de tripler le montant (de 5 000 à 15 000 USD) des contributions annuelles des membres à partir de 2013 à condition que tous les arriérés aient été liquidés au 31 décembre 2011;
- La Commission a approuvé un plan de travail pour la prochaine intersession et a décidé d'appuyer les activités centrées sur: le renforcement des capacités pour l'aménagement et la planification spatiale des pêches et de l'aquaculture; la notification de l'état des stocks; la définition des besoins minimaux en matière de soumission de données et l'établissement d'une base de données et d'un réseau d'information à l'échelon régional pour contribuer à la gestion des principales pêches; l'élaboration de plans de gestion régionaux assortis d'objectifs opérationnels convenus et de mesures pour la gestion des pêches; l'évaluation pilote commune du stock partagé de thazard (*Scomberomorus cavalla*); l'évaluation socioéconomique des pêches; l'analyse des risques dans l'aquaculture; le suivi environnemental concernant l'aquaculture en cage marine; et la gestion et le développement du Système régional d'information aquacole (SRIA).

III. TRENTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE (CGPM)

6. La trente-cinquième session de la CGPM s'est tenue à la FAO, à Rome (Italie), du 9 au 14 mai 2011. Les participants de la session ont évalué les activités intersessions du Comité consultatif scientifique et du Sous-Comité de l'aquaculture, et ont examiné, avec le concours du Comité de contrôle de la conformité, les dispositions prises par les membres pour mettre en application les recommandations contraignantes en vigueur. Le Comité de l'administration et des finances a abordé des questions financières et administratives. La Commission a également examiné et adopté les recommandations proposées concernant la gestion des pêches, la communication de données, le suivi et le contrôle. La Commission a, par ailleurs, élu son nouveau secrétaire exécutif.

7. Les principales conclusions et décisions de la trente-cinquième session de la CGPM sont les suivantes:

- La Commission a examiné le rapport de l'examen des activités de la CGPM lancées en 2009 et a décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner les recommandations soumises par le groupe d'experts et de proposer des options pour améliorer et moderniser le fonctionnement de la Commission, en modifiant éventuellement l'Accord portant création de la CGPM, le règlement intérieur et le règlement financier;
- La Commission a élu son nouveau Secrétaire exécutif (M. Abdellah Srour, Maroc) et a décidé de renforcer son Secrétariat en recrutant quatre fonctionnaires supplémentaires;
- La Commission a décidé de quitter les locaux de la FAO pour s'installer dans son nouveau siège, qui se trouve également à Rome (1 via Vittorio Colonna);
- La Commission a décidé de créer un groupe de travail spécial chargé d'examiner les questions concernant les pêches et l'aquaculture dans la région de la mer Noire;
- La Commission a adopté six recommandations contraignantes et trois résolutions, et a approuvé cinq recommandations de l'ICCAT relatives à la Méditerranée. La liste complète figure ci-après:
 - Recommandation concernant l'établissement d'un journal de bord, amendant la recommandation GFCM/34/2010/1;
 - Recommandation sur l'exploitation du corail rouge dans la zone de compétence de la CGPM;
 - Recommandation sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans la zone de compétence de la CGPM;
 - Recommandation sur les prises accidentelles de tortues de mer dans la zone de compétence de la CGPM;
 - Recommandation concernant les mesures de gestion pour la conservation du phoque moine de la Méditerranée (*Monachus monachus*) dans la zone de compétence de la CGPM;
 - Recommandation relative à la communication de données et d'informations sur l'aquaculture, amendant la recommandation GFCM/33/2009/4;
 - Recommandation [10-04] de l'ICCAT pour amender la recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'atlantique est et de la méditerranée;
 - Recommandation [10-06] de l'ICCAT sur le requin-taube bleu de l'atlantique capturé en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT;
 - Recommandation [10-08] de l'ICCAT sur le requin marteau (famille sphyrnidae) capturé en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT;
 - Recommandation [10-09] de l'ICCAT sur les prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries de l'ICCAT;

- Recommandation [07-07] de l'ICCAT sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières;
- Résolution relative à la transmission de données combinées sur les navires de pêche;
- Résolution sur les règles et procédures de confidentialité des données, amendant la résolution GFCM/30/2006/1;
- Résolution concernant la procédure de soumission de nouvelles propositions de décisions au cours des sessions annuelles de la CGPM;
- La Commission a adopté son budget autonome 2011 d'un montant de 1 708 239 USD et le programme de travail de ses organes subsidiaires pour 2011, qui comprend notamment l'organisation de 25 réunions techniques.

IV. COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION CENTRALE (CRC)

8. La Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) ne s'est pas réunie en session plénière pendant la période intersession.

V. SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DE L'UTILISATION DES TERRES ET DES EAUX POUR LE PROCHE-ORIENT (ALAWUC/NE)

9. La date et le lieu de la septième session de la Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient n'ont pas été fixés. La Commission se réunit en général juste avant la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient depuis sa création. Il a été décidé cependant que la prochaine session aurait lieu séparément et dans un pays différent. La session examinera le projet de statuts de la Commission et procédera à l'élection de son conseil.

VI. ATELIER RÉGIONAL MULTIPARTITE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION AU PROCHE-ORIENT

10. À la trentième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, qui s'est tenue à Khartoum en décembre 2010, il a été demandé d'organiser un atelier régional sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région, en vue de renforcer les liens avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et de contribuer à sa trente-septième session. L'atelier a été organisé conjointement par le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et le CSA et s'est tenu au Caire (Égypte) les 3 et 4 octobre. L'objectif de l'atelier était de rassembler un grand nombre de parties prenantes concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition afin d'examiner des questions cruciales relatives à la sécurité alimentaire dans la région et de fournir des contributions en matière de politiques au CSA en utilisant un processus de concertation multipartite. Les représentants de douze pays, du territoire palestinien occupé, d'organisations de l'ONU, d'organisations de la société civile, d'ONG, d'organisations d'agriculteurs, de donateurs, d'institutions financières internationales, d'institutions régionales et du secteur privé y ont participé. Quatre tables rondes ont été organisées sur le thème de la formulation des politiques.

11. Les principales mesures stratégiques recommandées résultant de ces délibérations sont les suivantes:

A. Transition politique et sociale au Proche-Orient – Incidences sur les recommandations concernant la nutrition et la sécurité alimentaire

- Un mécanisme de coordination régionale doit être créé pour favoriser la coopération régionale afin d'améliorer la sécurité alimentaire. Il reste encore beaucoup à faire pour définir la nature du mécanisme, ses principales activités et sa légitimité institutionnelle.
- Des informations actualisées et précises sur les aspects liés à la production et aux marchés agricoles doivent être analysées et diffusées afin d'assurer un suivi efficace de la sécurité alimentaire et de la nutrition aux niveaux national et régional. Les outils existent, mais les capacités pour les mettre en œuvre font défaut.

B. Recommandations relatives à l'instabilité des prix des denrées alimentaires et à la sécurité alimentaire

- Des subventions doivent cibler ceux qui en ont besoin pour réduire les distorsions des marchés et le fardeau fiscal qui pèse sur les gouvernements. Par ailleurs, il faut mettre en place des dispositifs de protection sociale en ciblant mieux les populations les plus vulnérables et en accordant une attention spéciale aux effets différenciés par genre.
- Renforcer les systèmes coopératifs pour appuyer les petits exploitants agricoles en ce qui concerne la production et la commercialisation, et s'assurer que les besoins des hommes et des femmes ont été pris en compte et qu'ils tirent profit des prix élevés des denrées alimentaires en renforçant leur pouvoir de négociation.
- Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles grâce à la mise en œuvre d'accords environnementaux internationaux, comme la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de manière à protéger la biodiversité et à accroître l'utilisation des énergies renouvelables tout en gardant à l'esprit que les hommes et les femmes utilisent différemment les énergies renouvelables.
- Favoriser la cohérence et la coordination en matière de politiques au niveau national en élargissant le dialogue entre toutes les parties concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition.
- L'utilisation de l'eau doit tenir compte de la rareté de cet élément dans la région. Il faut considérer l'eau comme une richesse nationale et, outre les prix d'incitation, il est nécessaire d'investir dans des technologies nouvelles qui tiennent compte des différences d'utilisation entre les sexes afin d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau.
- Il convient de réfléchir à des méthodes novatrices pour le partage d'expériences nationales, l'échange de connaissances et le transfert de technologie, en particulier dans les domaines de la gestion de l'eau et des terres, en encourageant la participation des hommes et des femmes.
- Faire mieux comprendre le but et les coûts des différents systèmes de réserve alimentaire aux niveaux de la région, des pays et des ménages.

C. Recommandations relatives à l'accroissement de la sécurité alimentaire et des investissements favorables aux petits exploitants agricoles

- Il est nécessaire d'accroître les investissements dans l'intensification durable de l'agriculture, la réduction des pertes alimentaires, l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments, et le renforcement de la capacité des personnes pauvres et vulnérables à accéder à des denrées alimentaires. Les programmes et plans d'action nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire fournissent un cadre idéal aux investissements mentionnés. Des stratégies culturellement acceptables qui permettraient

aux agricultrices d'être mieux informées en matière de vulgarisation constitueraient un investissement crucial pour améliorer la sécurité alimentaire. La FAO veillera à ce que toutes les parties prenantes (agriculteurs et agricultrices) participent à la définition et à l'exécution de tels plans d'action et programmes régionaux.

- Les petits exploitants agricoles (hommes, femmes et leurs familles) sont le pilier de l'agriculture. Ils doivent recevoir, en temps voulu, des informations utiles et pertinentes par rapport à leur situation.
- La région est caractérisée par sa diversité. Certains pays ont des ressources naturelles et d'autres des ressources financières pour investir, mais l'investissement exige un contexte économique et politique stable. Il est nécessaire d'évaluer de façon approfondie les codes de conduite internationaux et d'autres directives volontaires concernant les investissements agricoles et leur applicabilité, afin d'assurer un développement à large base et une sécurité alimentaire qui reflètent les priorités régionales.
- Les recommandations en matière de politiques doivent tenir compte de l'analyse des expériences passées, notamment des succès, des échecs et de leurs répercussions.
- Les projets qui ciblent les petits exploitants agricoles doivent être durables et stables et tenir compte de la parité hommes-femmes.

D. Recommandations relatives à la parité hommes-femmes, à la sécurité alimentaire et à la nutrition

- Encourager le renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'interventions tenant compte des disparités entre les sexes, grâce à l'élaboration de directives par des institutions nationales comme le Ministère de l'agriculture.
- Faire connaître et promouvoir les droits des femmes aux niveaux local, national et régional en vue de faire respecter les cadres juridiques existants, comme les droits des femmes à la propriété foncière, à l'emploi et aux technologies pertinentes.
- Renforcer les capacités de collecter des données ventilées par sexe, en opérant une normalisation des méthodologies afin de recueillir des informations comparables.
- Établir un réseau multipartite pour faciliter l'échange d'expériences, de connaissances et de technologies en faveur de la parité hommes-femmes et de la nutrition.
- Promouvoir l'utilisation d'outils novateurs pour l'autonomisation des femmes et la nutrition, en travaillant en partenariat avec les gouvernements nationaux pour réfléchir à l'extensibilité d'initiatives de ce type.

12. Une synthèse de ces tables rondes a été présentée à la trente-septième session du CSA par le rapporteur de l'atelier multipartite. Le CSA a adopté les recommandations de l'atelier. La Conférence est invitée à appuyer la mise en œuvre des recommandations des pays membres.